SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN

Colmar, le 29 juillet 2016

Monsieur le Président
Commission d'Accès aux Documents
Administratifs
35 rue Saint Dominique
75700 PARIS Cedex 07 SP

Objet : Refus tacite à une demande de communication de documents administratifs
Pièces jointes :

1- Mail adressé au cabinet du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin avec copie aux secrétariats de la Direction Générale des Services le 31/05/2016
2- Accusé de réception de lecture du même jour
3- Demande de communication d'un rapport d'audit adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

Monsieur le Président,

Par mail en date du 31 mai 2016 (PJ1), le syndicat FO des Personnels du Département du Haut-Rhin a adressé un courrier (PJ2) à Monsieur le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin en vue de se faire communiquer le rapport d'audit réalisé en 2016 par le cabinet ENO/ENEIS Conseil dans le cadre des difficultés rencontrées au sein du service de Protection Maternelle Infantile.

Ce mail a été lu le même jour et un accusé de bonne réception a été généré (PJ3).

A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue et une décision tacite de rejet est ainsi née.

Aussi, notre organisation syndicale a l'honneur de solliciter la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour avis et intervention auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental en vue de la communication dudit document.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Syndicat FO
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

http://www.fodpt68.fr facebook.com/fodpt68 twitter.com/fodpt68